

# **Efficacité énergétique et diversification des sources d'énergie dans le Rhin Supérieur**

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU 21 NOVEMBRE 2008**

**Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 21 novembre 2008, et sur proposition de la Commission « Agriculture-Environnement », réunie le 26 septembre 2008 :**

1. considère que, s'il est possible et indispensable, dans le bassin rhénan, de diversifier les différentes sources d'énergies, la nécessité première est de développer les économies d'énergie et l'efficacité énergétique des bâtiments;
2. estime de ce fait qu'il faut poursuivre et stimuler la mise aux normes des bâtiments publics, d'autant que l'action publique en la matière a valeur d'exemple pour les particuliers;
3. considère qu'il faut, de ce fait, améliorer et intensifier la formation des différents corps de métiers, des bureaux d'études et de toutes les parties prenantes à la construction et rénovation des bâtiments;
4. estime que les aides publiques doivent être adaptées en ce sens, et être accompagnées d'actions de sensibilisation et d'information au plus proche des citoyens;
5. se prononce pour un renforcement de la coopération entre les agences et institutions du Rhin Supérieur spécialisées dans le domaine de l'énergie, aux fins de poursuivre et d'intensifier les échanges et partenariats existants;
6. souligne qu'il faut privilégier en la matière une coopération souple et innovante, basée sur des projets précis et visibles pour le citoyen;

adresse la présente résolution :

- en Allemagne : au Gouvernement fédéral, au Land Baden-Württemberg, au Land Rheinland-Pfalz,
- en Suisse : aux Gouvernements des Cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura,
- en France : au Gouvernement français, à la Région Alsace,
- à la Conférence du Rhin Supérieur.